

Marigot, le vendredi 26 février 2021

## DECLARATION DES REVENUS DE 2020



*Madame, Monsieur,*

*La campagne de déclaration de l'impôt sur les revenus perçus en 2020 est sur le point de débiter. Vous allez ainsi recevoir par voie postale votre formulaire de déclaration et les notices s'y rapportant, pour l'année qui vient de s'écouler.*

*La déclaration des revenus est en réalité bien plus qu'une simple formalité administrative. En premier lieu parce que l'impôt sur le revenu représente 12% des recettes fiscales de la Collectivité. Mais surtout parce que déclarer ses revenus est un acte citoyen, d'autant plus nécessaire dans le contexte économique que nous connaissons, qui a eu pour effet un recul significatif des recettes fiscales au cours de l'année écoulée.*

*L'effort de chacun d'entre nous est indispensable afin de poursuivre la mise en œuvre de nos politiques publiques, notamment par la création de projets structurants pour le territoire et de réalisations utiles à la communauté et à l'avenir de nos enfants.*

*Je vous invite donc à remplir votre déclaration des revenus de 2020 avec la plus grande sincérité et à l'adresser au Centre des Finances publiques de Saint-Martin dans les délais impartis.*

*Conformément aux dispositions de l'article 175 du CGI de Saint-Martin, la date limite de dépôt des déclarations d'impôt sur les revenus de 2020 est fixée au 31 mai 2021, délai de rigueur.*

*Les formulaires et les notices utiles à la déclaration de vos revenus peuvent être téléchargés sur le site Internet de la collectivité de Saint-Martin : [www.com-saint-martin.fr](http://www.com-saint-martin.fr)*

*Je précise que je souhaite rendre plus accessible l'information fiscale et faciliter l'accomplissement des formalités déclaratives. C'est pourquoi nous compléterons, cette année, notre site Internet avec un nouvel accès entièrement dédié à la fiscalité, ceci pour que vous puissiez, sous réserve du concours de la Direction Générale des Finances Publiques, calculer votre impôt et déclarer vos revenus en ligne dès l'année prochaine.*

*Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.*

Le Président  
Daniel GIBBS

